

COMMUNIQUE A LA PRESSE CESNI

Réunion du CESNI du 2 juin 2016

Strasbourg, le 10 juin 2016 – Le Comité européen pour l'élaboration de standards dans le domaine de la navigation intérieure (CESNI) s'est réuni le jeudi 2 juin 2016 à Strasbourg sous la présidence de Monsieur Max Nilles, représentant du Luxembourg.

Adoption du programme de travail 2016-2018

Le CESNI a adopté son [programme de travail](#) pour les trois années à venir. Les différentes thématiques relevant des prescriptions techniques et des qualifications professionnelles, qui sont les deux axes de travail principaux du CESNI, ont fait l'objet de discussions consciencieuses pour aboutir à un programme de travail ambitieux pluriannuel (2016-2018). Basé sur les lignes stratégiques élaborées par la DG MOVE et le Secrétariat de la CCNR, ce programme de travail est le fruit des discussions de l'ensemble des participants du CESNI représentant la navigation intérieure : États membres de la CCNR et de l'Union européenne, la Commission européenne, les organisations internationales comprenant les commissions fluviales, ainsi que les organisations représentatives non-gouvernementales.

Adoption des règles internes du CESNI

Le CESNI a également parfait sa réglementation interne en adoptant formellement les règles internes qui assurent une organisation autonome et transparente des travaux du Comité. Il s'agit des règles internes relatives au statut des organisations agréées réglant la participation des organisations représentatives, non gouvernementales de caractère international et des Règles internes relatives aux groupes de travail permanents et temporaires qui préparent les standards qui seront soumis pour adoption au Comité.

À cet effet, deux groupes de travail temporaires, rattachés au groupe de travail permanent CESNI/QP (Qualifications professionnelles) ont d'ores et déjà été créés : un groupe de travail temporaire dédié aux standards de compétences et un groupe de travail temporaire dédié aux standards médicaux. Ces deux catégories de standards feront partie intégrante de la future directive portant sur les qualifications professionnelles, qui est actuellement en procédure d'adoption législative au niveau européen (référence COM (2016) 82).

A propos du CESNI (<https://www.cesni.eu/>)

Le Comité européen pour l'élaboration des standards dans le domaine de la navigation intérieure (CESNI) a été créé en 2015 sous l'égide de la CCNR pour harmoniser la réglementation européenne en matière de navigation intérieure. Le Comité CESNI réunit les États membres de la CCNR et de l'Union européenne, la Commission européenne, les organisations internationales comprenant les commissions fluviales, ainsi que les organisations représentatives non-gouvernementales et son secrétariat est assuré par la CCNR.

Le rôle du CESNI est de contribuer à l'adoption d'un commun accord de standards uniformes sur le Rhin et l'ensemble du réseau des voies intérieures de l'Union européenne aux fins

- d'accroître la sécurité et la protection de l'environnement dans le cadre du transport fluvial,
- de promouvoir les métiers de la navigation intérieure et de renforcer l'attrait du secteur, et
- de faciliter les opérations de transport et de promouvoir le commerce international.

Contact

Secrétariat Exécutif du CESNI
Palais du Rhin
2, Place de la République
67082 Strasbourg
+33 (0)3 88 52 20 10 / info@cesni.eu
